



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1901

Approbation d'une convention de financement avec l'Agence régionale de santé, au titre des dépenses du fonctionnement du centre de vaccination du Palais des sports de Gerland et de Confluence pour 2022

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1901 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE, AU TITRE DES DEPENSES DU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION DU PALAIS DES SPORTS DE GERLAND ET DE CONFLUENCE POUR 2022 (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La vaccination constituant un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Dès janvier 2021 des structures ont été désignées comme des centres de vaccination contre la Covid-19 sur l'ensemble du territoire national. La circulaire n° 6241-SG du 12 janvier 2021 du Premier ministre portant sur la nécessaire accélération de la campagne de vaccination et de la mise en place de centres de vaccination précise les principes, éléments de calendrier et modalités d'organisation du déploiement de la campagne vaccinale.

Sous l'égide de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, depuis le 14 janvier 2021, le Palais des Sports de Gerland accueille un centre de vaccination, tel qu'encadré par l'arrêté n° 2021-10-0019 portant désignation d'un centre de vaccination contre la Covid-19 à Lyon (Palais des Sports de Gerland).

Fruit d'un partenariat exemplaire entre la Ville de Lyon, les Hospices Civils de Lyon et les Unions régionales des Professionnels de Santé (URPS) Médecins et Infirmiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le centre de vaccination de Gerland constitue l'un des plus importants centres de vaccination de France.

Ouvert dès le début de la campagne de vaccination, le 14 janvier 2021, le centre de vaccination de Gerland a permis de répondre dans les meilleurs délais à l'objectif national de vaccination des publics cibles de la première phase. Depuis lors, le centre n'a cessé de monter en puissance pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la vaccination contre la Covid-19. En 2021, ce sont ainsi plus de 531 000 injections qui ont été réalisées au sein du centre de vaccination de Gerland.

Le fonctionnement du centre de vaccination est assuré par la contribution conjointe :

- de la Ville de Lyon pour la mise à disposition des locaux du Palais des Sports de Gerland puis des locaux situés au centre commercial Confluence, l'organisation logistique, l'accueil du public, le nettoyage, la coordination partenariale ;
- des Hospices Civils de Lyon, pour la supervision médicale, l'approvisionnement en vaccins, et l'organisation pharmaceutique et administrative du centre de vaccination ;
- De l'URPS Médecins pour la mobilisation des médecins libéraux, notamment pour la réalisation de consultations pré-vaccinales et la surveillance médicale des patients vaccinés ;
- De l'URPS Infirmiers Libéraux pour la mobilisation d'infirmiers, notamment pour l'acte de vaccination, des conseils d'auto-surveillance post-vaccinale, et des conseils de prévention.

Pour l'exercice 2021, l'Agence régionale de santé a versé, à la ville de Lyon, une subvention de 2 000 000 € représentant 80 % des dépenses engagées pour le fonctionnement du centre de vaccination de Gerland (confer délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2021).

En 2022, pour tenir compte à la fois des manifestations sportives inscrites au calendrier du Palais des Sports et de la baisse du nombre de candidats à la vaccination, il a été décidé d'installer le centre de vaccination dans un lieu plus adapté.

C'est pourquoi, une convention, à titre onéreux (240 € mensuels) a pu être signée avec Westfield Groupe, propriétaire du centre commercial de Confluence, pour la mise à disposition temporaire de 2000 m² de locaux.

C'est ainsi que le 9 février 2022, le centre de vaccination de Confluence a pris le relais du Palais des Sports qui a stoppé son activité le 6 février 2022.

Par décision conjointe des différents partenaires, le centre de vaccination a fermé ses portes le 30 mars 2022.

Comme indiqué dans les orientations du Ministère de la Santé, les Agences régionales de santé peuvent être mobilisées pour participer aux dépenses de fonctionnement des centres de vaccination, dans une logique de partenariat. Les conventions de subvention signées entre les ARS et les structures portant les centres de vaccination visent à financer les surcoûts auxquelles celles-ci sont exposées, notamment au regard des fonctions d'accueil, d'organisation, de coordination et de logistique.

Dans le cadre de cette logique de partenariat, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont déterminé leurs engagements réciproques dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination de Gerland puis de Confluence. Les modalités de financement sont détaillées dans la convention annuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional pour l'année 2022 entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

Le coût généré pour la Ville de Lyon, par l'ouverture et le fonctionnement des centres de Gerland et de Confluence, est estimé à 292 984 euros pour l'année 2022.

Afin de soutenir la Ville de Lyon dans sa démarche de contribution à la lutte contre la Covid-19, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes propose une convention de subvention de 280 250 euros au titre de l'année 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention et ses annexes ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Le montant de la subvention attribuée par l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, au titre de l'année 2022, d'un montant de 280 250 euros, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- La recette en résultant, d'un montant de 280 250 euros, sera imputée au budget de l'exercice en cours, programme SECUPREVEN, opération MICASEP, nature 74788, fonction 10.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET